

REPUBLIQUE FRANCAISE

Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunévillois

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures, les membres du Comité de pôle, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 21/09/2022 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé :15

Nombre de conseillers en
exercice :29

Présidence : Philippe DANIEL, président.

Etaient présents :

Jocelyne CAREL, Pierre-Jean COURBEY, Rose-Marie FALQUE, Dominique GEORGE, Murielle GRIFFOUL, Laurie JOCHAUD DU PLESSIX, Jacques LAMBLIN, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Gérard RITZ, Matthieu SIGIEL, Philippe ARNOULD, Jean-Claude BAZIN, Philippe COLIN, Dominique FOINANT, Bernard MULLER, Jacques LAVOIL, René WAGNER, Philippe DANIEL, Maurice HERIAT, Linda KWIECIEN

Mandat de procuration : Jean-Paul FRANCOIS par Gérard RITZ, Fabrice BOYER par Jacques LAVOIL, Jonathan KURKIENCY par Linda KWIECIEN

Absents : Christian GEX, Catherine PAILLARD, Olivier MARTET, Thierry MERCIER, Christophe SONREL

Secrétaire de séance : Monsieur Maurice HERIAT

Voix consultatives : Sophie LEHE était excusée Claude RICHARD était présent.

Membres présents.....21
Absents ayant donné mandat de procuration.....3
Absents.....5
Votants.....24

Délibération 2022-052

Finances :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	24	24	0	0	0

Finances : Décisions modificatives n°1 du budget principal

Des ajustements au budget Principal sont nécessaires à la suite du travail de rapprochement sur les immobilisations qui a été fait avec le Trésor Public. Il convient d'affecter 268.90 euros en opération d'ordre à l'article 6811 « Dotations aux amortissements » (en dépenses de fonctionnement) et à l'article 280422 « bâtiments et installations » (en recettes d'investissement). Les crédits sont suffisants puisque le budget a été voté en excédent de fonctionnement.

Aussi il est nécessaire de modifier les crédits inscrits au budget comme suit :

Fonctionnement dépenses

Chapitre	Article	Nature	Montant
042 (ordre)	6811	Dotation aux amortissements	+ 268.90 €

Investissement recettes

Chapitre	Article	Nature	Montant
040 (ordre)	280422	Bâtiments et installations	+ 268.90 €

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le Comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** la Décision Modificative n°1 du budget principal 2022 selon les écritures comptables décrites

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 6 octobre 2022
Philippe DANIEL,
Président.

